

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 235-23 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE a été adoptée le 22 novembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 29^e jour de novembre deux mille vingt-trois.



Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Ville de Beauceville ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Ville, le 14 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 décembre 2023, à Beauceville, province de Québec .



Sandra Bernard, greffière